



46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎ 03. 22.89.66.40
📠 03.22.95.16.81
@ : adantin@somme.fff.fr

COMMISSION FEMININE

RASSEMBLEMENT DES JOUEUSES U10 et U11 FEMINIENES

LIEU : Amiens, stade Avenue de la Paix (synthétique)

DATE : Samedi 10 Novembre 2018

HORAIRE : 14H00 à 16H00

JOUEUSES U10 à U11 F CONVOQUEES

Club(nom)	Nom Prénom
U.S. ABBEVILLE	MATHE KLARYS - LAVOINE EMMA
U.S. OUVRIERE ALBERT	DACHEZ JUSTINE - CORAL CLARA - PRAILLET CHLOE - CHATELET LECTEZ CELIANE
C.O. ALBERT S.	THIBARON LOANYS
AMIENS SC FOOTBALL	DEVARENNE YAELE - HOUMIR JIHANE - WARGNIER SHEYMA - DESSON DEXTER LOU ANNE - BOUCHOUCHA MANEL - VIMEUX LILOU - CRETEL KOLAKOWSKI IVANA - WILMORT MARGOT - FERTEL MAELYS
R.C. AMIENS	MOHAMMAD NAILA
F.C. PORTO AMIENS	KICHOU ZAKIA - LOUALE MAIWEN - SMAGGHE ABAS MAELEEN - AISSAOUI JUSTINE - DEREMY LOU ANNE
A.C. AMIENS	THORET LEA
F.C. ARVILLERS	MEUNIER CANNELLE
L'AUXILOISE	REI EMMY – HEURTEL SONIA
S.C. BERNAVILLE PROUVILLE	CLETRA LAURINE
STE EDUC.PHYS. BLANGY	MACLAIRE NAOMIE
ASIC BOUTTENCOURT	DESCAMPS JULIE - KLAES AMEL - LECERF HELENA - LETAILLEUR KLELYA - CARON LILOU
U.S. CARTIGNY-BUIRE	PECIC CAMILLE
AAE CHAULNES	LIMON LOANNE - LECOT ROBIT SUZANNE - GORLIER CLEA - PINEDA CELIA - SERET APOLLINE - GALO ANAELLE
CONTY LOEUJILLY SP.C.	VAN OOTEGHEM ZELIE
U.S. CORBIE	MIRANDA CELIA
C.S. CRECY EN PONTHEIU	DERCOURT FAUSTINE
F.C. DOMPIERRE	VANSUYT LAURA - BRIDEL LOU ANN
R.C. DOULLENS	MACRON CELESTINE - BRASIER CLARISSE
FOY.RUR. ENGLEBELMER	CARON CELINE
U. S. ESMERY HALLON	MORET DJOULIANE
F.C. ESTREES MONS	POTEL LEANE - RADDE MELINDA - FACOMPRES LEA - DUPREZ CANDICE
U. S. NIBAS FRESSENEVILLE	HECQUET LOU - GOSSET BENOIT - CAILLOT CHARLOTTE - SIMON EVA - GOURDAIN ADELINE
U.S. FRIVILLE ESCARBOTIN	DUCHESNE ECELYSE
A.S. GAMACHES	LANNEL ROMANE - DEJARDIN EMELINE - POULIN VALENTINE
A.S. GLISY	EVARD FLORA

U.S. HARBONNIERES	BRUNEL SAVANA
AVENIR DE L'ETOILE	PINTE MADISON - LERAILLE LOLA
U.S. LIGNIERES CHATELAIN	DELEPINE LEA - ADAM KLARA - CLAREBOUT GAETANE
ASSOCIATION SPORTIVE LONG	MEBA ROGER TENECY – NORMAND CLARA
E.S. CHEMINOTS LONGUEAU	HERPIN EVOLENE - MOPIN THAIS
U.S. MARCELCAVE	SENE CALIE
J.S. DE MIANNAY ML	CHAUDEY KAMELIA - HENOCQUE LISA - DIZAMBOURG LILY
U.S. C. DE MOISLAINS F.	TEMBOURET YZEA - MONFLIER INANO
MONTDIDIER A.C.	FRACHON GABIE
S.C. MOREUIL	CONGIU LOAN
A.S. DU PAYS NESLOIS	BODENSTEIN ANAIS - BERANGER EMILIE - BRIDOUX ALEXANDRA - DENIZE ZOE
SP.C. DES TEMPLIERS	WASLET BETHAN
ENT.C.A.F.C. PERONNE	PAUX FAUSTINE - HANGARD LINA - CAGNARD EMMA - LOIRE JESSIE – VISCARIELLO LOUNA
S.C. PONT REMY	SCOTTE JADE
A.S. MUNICIPALE RIVERY	NICOLAS GAYRAL LEA - DUPUIS FOURNIER ALEXIA
ROYE - DAMERY ENT. S.	ROUSSEL JADE - FIALKOWSKI ANA
ENT.S. SAINS ST-FUSCIEN	DELANNOY ZOE - FROMENT ZOE
F.C. LA CENTULOISE	TROLONG MARIE - CACHERA ROMANE - ETIENNE ELEANORE - BONVALET ANOUK - PELOUX ANAIS - DUPONT ROMANE
A.S. TALMAS PICARDIE	DESVIGNES MAELLE
A.S. VALINES	QUENNEHEN MAEVA
ENT.S. STE EMILIE EPEHY	HERPIN CLARISSE

ENCADREMENT	Commission Féminine
--------------------	---------------------

En cas d'indisponibilité, prévenir Angélique DANTIN (adantin@somme.fff.fr / 03 22 89 80 20 / 06 79 46 75 18)

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, M. Glavieux (Président du District), Pt Commission Technique, P. Foure (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 - Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

a) *S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée. S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.*

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) *Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.*

CHAQUE JOUEUSE DEVRA SE MUNIR :	
• de l'équipement sportif de son club d'origine	• Fiche individuelle
• de chaussures adaptées en fonction des terrains	• de son nécessaire de toilette
• d'un vêtement de pluie	